



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COURRIER ARRIVE LE
- 6 JUIN 2017
MAIRIE DE PAULE



ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Rennes, le 01 JUIN 2017

N° 501918 /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

Le colonel Christophe MOORES
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur maire
Mairie de Paule
1, place de l'église
223470 PAULE

OBJET : PAULE (22) – Projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté.

RÉFÉRENCES : votre courrier du 9 mai 2017.
lettre n°512868/SID/ESID-BRT/D/GP/NP du 29.05.2017.

P.JOINTE : CD-ROM en retour.

Par correspondance de référence, vous informez les services de la Défense du projet de PLU de la commune de Paule.

Les services de la Défense portent à votre connaissance que la commune est grevée par les servitudes d'utilité publique (SUP) suivantes :

PT1	Centre radioélectrique de Plévin	220 202 01	décret du 13/02/2001
PT2	Centre radioélectrique de Plévin	220 202 02	décret du 13/02/2001
PT2	Faisceau hertzien Plévin à Caurel	220 202 01	décret du 18/01/2001

Ces servitudes sont correctement listées et reportées sur le plan dans l'annexe des SUP. Toutefois, il conviendra de préciser que le service gestionnaire de ces trois servitudes est l'ESID de Brest.

En conséquence, l'ESID de Brest souhaite être associé sur le projet arrêté de ce document d'urbanisme. *Dossier transmis le 8/6/2017*

par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL
chef du bureau stationnement infrastructure
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

COPIES :

- ESID BREST
- DDTM 22

